

MINE CANADIAN MALARTIC

# NOTRE PORTRAIT

Mine Canadian Malartic (MCM) opère la plus grande mine d'or à ciel ouvert en exploitation au Canada. **Son gisement de calibre mondial est aujourd'hui estimé à près de 10 000 000 d'onces d'or**. La mine est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne.




La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko (Osisko), ont amorcé la production commerciale en mai 2011. En juin 2014, Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour assurer la gestion et l'exploitation de la mine.

## Plus de 2 000 travailleurs à temps plein sur le site

- Plus de 770 employés de MCM
- Plus de 1 300 employés d'entrepreneurs

## Opération en continu

- 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
- Une flotte de près de 100 équipements mobiles

# PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS : UNE PRIORITÉ

## Nos étapes pour opérer

MCM met un point d'honneur à faire **respecter trois étapes** pour opérer que tous les travailleurs doivent appliquer quotidiennement sur son site.

**1|**
Est-ce **sécuritaire** pour les employés ?

**2|**
Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré ?

**3|**
Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer.**




## Nos résultats en santé et sécurité

En 2019, MCM a atteint une fréquence combinée de 1,12. C'est donc dire que pour chaque 200 000 heures travaillées, il y a eu 1,12 événement de travail avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et des employés d'entrepreneurs.



# NOTRE IMPACT ÉCONOMIQUE

## Retombées économiques en 2019

**765**
**FOURNISSEURS**
de l'Abitibi-Témiscamingue

PLUS DE
**113**
**MILLIONS $**
en masse salariale et avantages sociaux

**443**
**MILLIONS $**
en dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue

**87,7**
**MILLIONS $**
de contrats octroyés à des fournisseurs à Malartic

PLUS DE
**1,7**
**MILLION $**
en investissement communautaire et en recherche et développement



## Impôts miniers

**77**
**MILLIONS $**
payés en 2019

**68**
**MILLIONS $**
payés en 2018

**On estime à 1,1 G$ les impôts totaux* qui seront versés aux divers paliers de gouvernement durant la vie de la mine.**

*Impôts minier, fédéral et provincial.

# NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

MCM a mis en place de nombreuses mesures afin de réduire les impacts pouvant provenir de ses activités, dont :

- Des stations de mesures de qualité de l'air;
- Un logiciel de prédiction des poussières;
- Des camions à eau pour arroser les chemins et les chargements afin de réduire l'émission de poussière;
- Des stations acoustiques;
- Un logiciel de suivi du bruit en temps réel.





MCM n'hésite pas à faire l'arrêt complet de ses équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'atmosphère ou lors de l'approche des limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**En 2019, MCM a procédé à plus de 13 692 heures d'arrêt de ses équipements.**

En 2019, MCM a été 100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'air*, du bruit et de l'eau. La conformité aux normes de sautage a été de 98,6 %.

*En application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Du 8 mai 2015 au 31 décembre 2019.



# SYSTÈMES DE GESTION

## Vers le développement minier durable

Depuis 2016, nous nous conformons aux principes du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC). La participation à l'initiative VDMD démontre un engagement à agir de manière responsable et à adopter des pratiques sociales, économiques et environnementales correspondant aux priorités et aux valeurs de nos parties prenantes.

Dans nos activités, nous avons intégré les protocoles du programme VDMD suivants :

- Gestion de la conservation de la biodiversité
- Relations avec les Autochtones et les collectivités
- Planification de la gestion de crises et des communications
- Gestion de l'énergie et des émissions de GES
- Gestion des résidus miniers
- Santé et sécurité

Note : Un nouveau protocole, soit le protocole d'intendance de l'eau, sera progressivement intégré dans les prochaines années.

En 2019, nous avons procédé à une auto-évaluation de chacun de ces protocoles afin de mesurer leur performance. Cet exercice nous a permis de confirmer des niveaux de rendement élevés pour tous les indicateurs de chacun des protocoles et de nous indiquer certaines améliorations à apporter afin de répondre à tous les critères de l'AMC. L'an prochain, une évaluation externe portera sur nos résultats pour l'année 2020.

## Gestion du cyanure

Mine Canadian Malartic (MCM) est en processus de certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure. Cette certification au Code, dont nous espérons l'obtention pour octobre 2020, permettra de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site.

Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, au secours d'urgence, à la formation, à la communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité.

**Minimisation des risques : plusieurs mesures déjà mises en place.**

MCM a mis en place plusieurs mesures pour assurer une gestion sécuritaire du cyanure afin de minimiser les risques sur l'environnement, la communauté et ses employés.
En voici des exemples :



- Minimisation de l'utilisation du cyanure dans le procédé métallurgique
- Procédures strictes de réception, de déchargement et d'entreposage
- Procédure en cas de fuite et plan de mesures d'urgence
- Affichage sur les structures pouvant contenir du cyanure comme les tuyaux et les réservoirs
- Programmes de formation, de surveillance et d'inspection
- Coloration du cyanure de sodium
- Analyses sécuritaires de tâches et port des équipements de protection individuelle par les employés





# NOTRE OPÉRATION

- Coulée de la 5 millionième once d'or en juin 2020




## Production en 2019

- 21 millions de tonnes de minerai extrait
- 669 192 onces d'or produites

## Réserves prouvées et probables au 31 décembre 2019

- 4,78 millions d'onces d'or à 1,11 g/t d'or

## Traitement du minerai

Le minerai est traité à l'usine, dont la capacité de production représente une moyenne de 57 000 tonnes usinées par jour en fonction d'une disponibilité d'opération, en 2019, de 94,2 %.

L'usine est constituée d'un circuit de concassage primaire et secondaire, suivi d'un circuit de broyage.

Le minerai broyé transige par la suite dans un circuit de lixiviation où l'or et l'argent sont dissous puis récupérés par un circuit de récupération au charbon activé pour être finalement coulés sous forme de lingot. Pour 2019, le taux moyen de récupération aurifère de MCM est d'environ 88,5 %.



# RESTAURATION

Des études et des essais sur le terrain ont actuellement lieu afin de choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles, sables et graviers.

En 2019, nous avons débuté la construction de cellules de recouvrement qui serviront à tester l'efficacité de 4 différentes options possibles. Lorsqu'elles auront été complétées, elles comprendront une couche de matière organique qui permettra la végétalisation, un aspect important pour le contrôle de l'érosion et de l'humidité.

Les données de performance seront recueillies au cours des prochaines années. Elles pourront orienter les décisions sur l'option de couverture qui sera éventuellement mise en place sur toute la surface du parc à résidus.

**Au 31 décembre 2019, le gouvernement du Québec détenait :**

**163,4 $**

**MILLION $**

en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun de notre site, lorsque nous cesserons nos activités.



# NOS RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

MCM a établi et souhaite maintenir un dialogue soutenu avec les citoyens de Malartic et l'ensemble de ses parties prenantes. Pour garder ce lien privilégié bien vivant, une équipe et un local sont dédiés aux relations communautaires. Le local est situé au 1041, rue Royale à Malartic. Toutes questions et commentaires peuvent y être adressés.



## Programme de compensation

Une vaste démarche de consultation impliquant la communauté, tenue de 2015 à 2017, a mené à l'élaboration d'un Guide de cohabitation incluant notamment un programme de compensation relativement aux impacts générés par les activités de MCM. Les résultats du programme de compensation couvrant l'année 2018 sont :

**92 %**
**D'ADHÉSION**
de la population de Malartic

**2,5**
**MILLIONS $**
versés aux citoyens de Malartic

**Au 31 décembre 2019, ce sont 13,5 M$ qui ont été versés aux citoyens de Malartic dans le cadre de ce programme depuis sa mise en oeuvre en 2016.**

## Acquisition et revente de maisons

Le Guide de cohabitation comporte également des lignes directrices encadrant l'acquisition de résidences à Malartic. Dans le but de revitaliser le quartier, notamment en rénovant certaines des maisons acquises, et de favoriser l'accueil de nouvelles familles, un programme de revente de ces maisons a été lancé en mai 2018.

COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI
Canadian Malartic

Le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic est un lieu privilégié d'échange entre MCM et la communauté pour favoriser une cohabitation harmonieuse. Les comptes rendus des rencontres sont disponibles sur le site Internet **cescm.ca**

**37**
**MAISONS VENDUES**
au 31 décembre 2019

**47**
**MAISONS ACQUISES**
Entre 2016 et 2019, MCM a fait l'acquisition de 47 résidences de propriétaires qui souhaitaient déménager du quartier sud, soit celui situé le plus près de la mine.

# NOTRE AVENIR



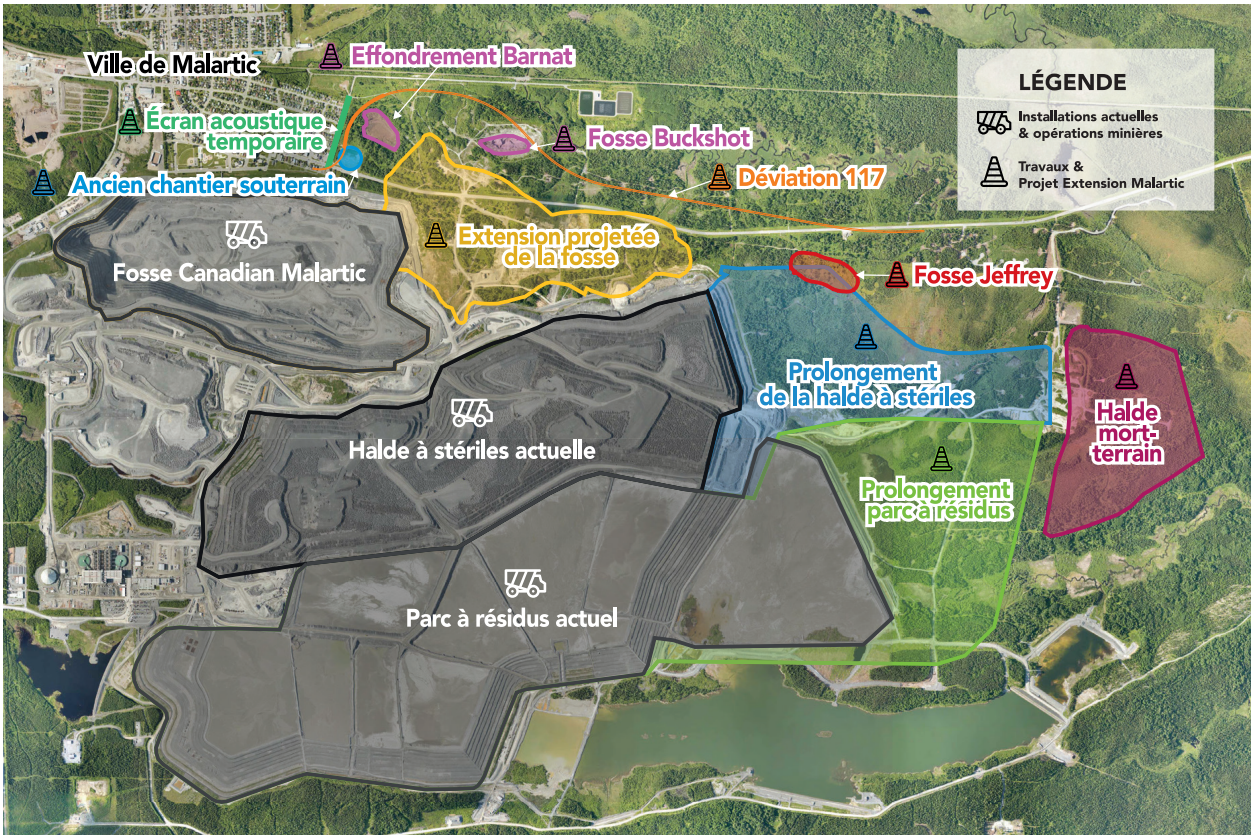

## Projet Extension Malartic

Le Projet Extension Malartic (PEM) comprend deux volets, soit l'extension de la fosse Canadian Malartic actuellement en exploitation et la déviation d'un tronçon de la route 117.

L'ouverture de cette déviation aux automobilistes s'est déroulée le 5 octobre 2019. Cette mise en service permettra d'exploiter le gisement aurifère Barnat. Des travaux d'aménagement de l'entrée de la ville de Malartic et reliés au PEM se termineront au courant de l'année 2020.

**Le PEM :**

- **Permet de poursuivre les activités de MCM jusqu'en 2027.**
- **Nécessitera des investissements totaux de plus de 300 M$, dont 67 M$ pour le tracé de la déviation de la route 117 entièrement assumé par MCM.**



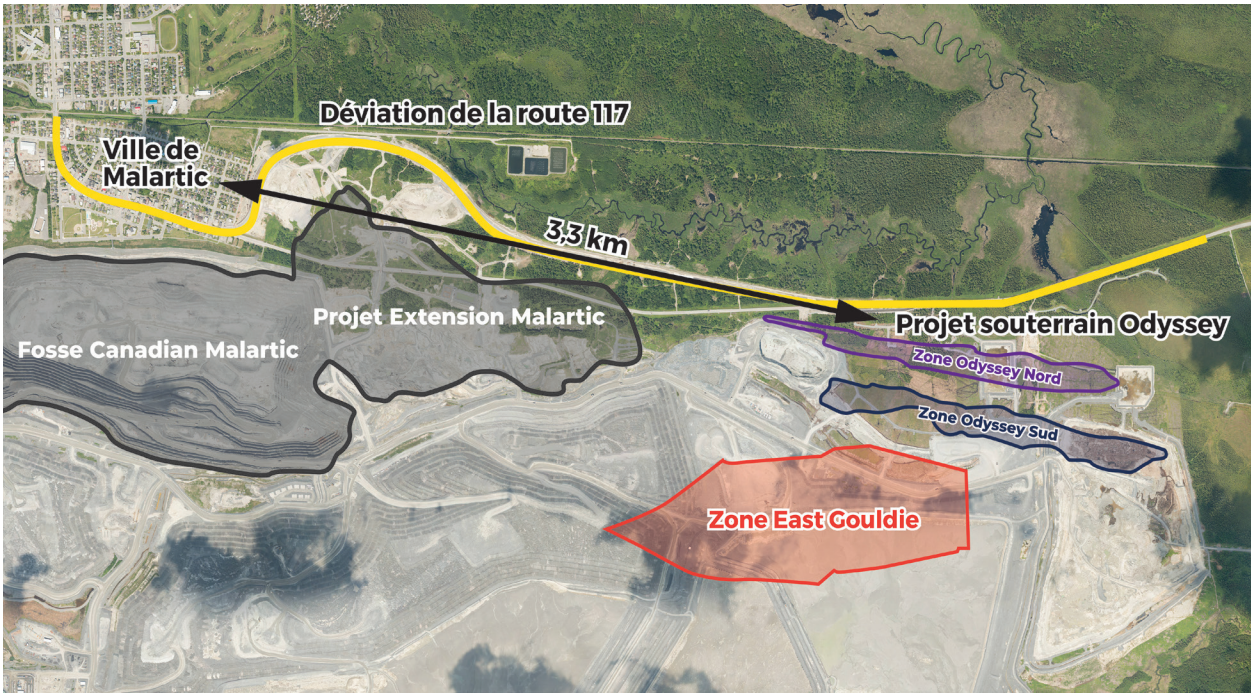
## Projet souterrain Odyssey

Le Projet souterrain Odyssey (PSO) consiste à mettre en valeur la continuité en profondeur de plusieurs zones minéralisées dont les nouveaux accès de surface seraient situés à 3 km à l'est du secteur urbain de Malartic. La modification du décret donnant l'autorisation d'exploiter éventuellement les zones Odyssey Nord et Odyssey Sud a été adoptée en décembre 2018. D'autres conditions seront nécessaires afin de compléter le processus d'autorisation du projet, dont la mise à jour des études économiques.



## Découverte de la zone East Gouldie

La zone East Gouldie est située en profondeur dans le secteur du PSO. Sa découverte s'inscrit dans la continuité des projets de MCM pour développer son camp minier. Plusieurs conditions, dont du forage additionnel et des études économiques, restent à compléter pour parler d'une éventuelle mise en exploitation.




Ce document contient des énoncés prospectifs, incluant : les estimations au sujet des réserves et ressources minérales, des teneurs et des taux de récupération et de production, les taxes payables, le PEM incluant les échéanciers prévus et l'obtention d'autorisations, le succès potentiel des activités d'exploration et des études. De nombreux facteurs peuvent entraîner une différence importante avec les résultats réels, notamment : la volatilité des prix des métaux et l'incertitude liée aux estimations, coûts, taux de change, financements, opérations, relations communautaires et litiges. MCM n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.


MINE
CANADIAN
MALARTIC
CANADIANMALARTIC.COM